

Les Ulis, le 20 avril 2025

Mairie des Ulis  
Vie de la Cité  
Affaire suivie par : Nathalie DESCUDE  
Courriel : [ndescude@lesulis.fr](mailto:ndescude@lesulis.fr)  
01 69 29 34 97  
Fax : 01 69 28 45 60  
Références : PP/ND/386316  
Vos références :

MESDAMES ET MESSIEURS  
LES PRÉSIDENTS(ES)  
D'ASSOCIATIONS  
ULISSIENNES

Objet : dossier de demande de subvention pour l'année 2026.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le dynamisme du mouvement associatif est une richesse pour notre commune. Il participe au rayonnement de la ville et au développement culturel, éducatif, social et sportif de ses habitants. En effet, les associations locales sont l'un des piliers de la vie démocratique et sociale de notre territoire. Notre projet municipal est ambitieux, il est également fondé sur cette participation citoyenne et sur l'action de celles et ceux qui s'engagent, comme vous, pour Les Ulis au quotidien.

Aussi, j'ai le plaisir de vous informer que les dossiers pour 2026 sont à votre disposition sur le site Internet de la ville : [Vie associative | Ville des Ulis \(lesulis.fr\)](http://lesulis.fr). Si vous n'avez pas accès au web, vous pouvez retirer l'ensemble des documents nécessaires à la constitution de votre demande à l'accueil de la Direction Vie de la Cité.

Je vous remercie de nous retourner vos dossiers de subventions complétés avant le mardi 2 septembre 2025, à la Direction Vie de la Cité, 2 avenue d'Alsace 91940 Les Ulis ou par courriel à [viedelacite@lesulis.fr](mailto:viedelacite@lesulis.fr).

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait que tout dossier incomplet ou remis hors délais ne sera pas étudié par la commission et ne pourra donc pas prétendre à l'attribution d'une subvention.

La municipalité assure un soutien total au mouvement associatif local et nous mettrons tout en œuvre pour que vous puissiez - avec les Ulissiens - en toute autonomie, développer des actions sur le territoire communal. A ce titre, pour toute demande supérieure à 3.000€, il est indispensable que le projet présenté réponde aux critères suivants :

- Favoriser le « vivre ensemble » sur la commune ;
- L'intérêt général des activités est de favoriser le développement des actions de citoyenneté et/ou intergénérationnelles, l'accès aux connaissances, l'épanouissement de la personne, l'amélioration du cadre de vie ou l'écologie...

Vos interlocuteurs habituels dans les services municipaux demeurent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous jugeriez opportun d'obtenir.

Vous souhaitant pleins de succès dans vos initiatives, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Pour le Maire et par délégation,  
Hawa COULIBALY

3<sup>ème</sup> Adjointe  
Vie associative et Éducation  
populaire